



Fédération nationale Sud Santé-Sociaux

## Communiqué de presse

### Les infirmières, infirmiers disent non à l'Ordre!

Les élections pour la mise en place d'un ordre infirmier ont eu lieu du 9 au 24 Avril dernier et les résultats en démontrent l'inanité.

La demande d'un ordre professionnel infirmier menée par des lobbies infirmiers reposait sur deux arguments non démontrés: l'aspiration de la profession à être organisée en Ordre et la non représentativité des syndicats.

Le taux de participation est ridicule, moins de 14%, dont 12% pour les salariés!

-Malgré le fait que le vote se soit déroulé sur quinze jours (contre un jour pour les élections professionnelles).

-Malgré l'implication à grands frais en faveur du vote de l'ANFH, association nationale des formations des personnels hospitalières.

-Malgré la pression médiatique de l'encadrement supérieur et le fait que l'administration ait mis tous les moyens à disposition.

Il n'est plus possible de prétendre aujourd'hui que « la profession » aspire à la création d'un ordre, ni que les représentants syndicaux soient moins légitimes avec 60% de votants.

Au final ce sont des conseillers ordinaires élus par 2 à 3% des électeurs potentiels qui prétendent représenter toute la profession. Si ce n'était pas aussi dangereux, lourd de conséquences pour les professionnels nous dirions que c'est risible, caricatural, au delà du ridicule !

Ces résultats confortent la position de la fédération Sud santé sociaux qui appellera toutes et tous les professionnels à boycotter cette structure si le ministère persistait.

Sud Santé sociaux considère inadmissible que le ministère continue de se livrer à la mascarade de mise en place d'ordres professionnels d'un autre âge. D'autant que la contestation contre l'ordre des kinés monte en puissance...

Sud santé sociaux demande l'abrogation immédiate de la loi mettant en place l'Ordre des infirmiers, tout comme celui des kinésithérapeutes podologues.

Une autre réponse est possible et Sud santé sociaux demande à ce que le haut conseil des professions paramédicales existe vraiment et voit la participation des personnels, son rôle et son autonomie renforcée, enfin, qu'il soit créé en son sein des commissions professionnelles à même de répondre aux problèmes spécifiques des professions.

Paris le 27 Avril

Sud Santé-Sociaux  
2 rue Henri Chevreau  
75020 Paris  
Téléphone :  
01 40 33 85 00  
Télécopie :  
01 43 49 28 67  
E-mail :  
sud.crc@wanadoo.fr